

## AUTRES OPÉRATIONS

### FUSIONS ET SCISSIONS

#### FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES – FJA

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €.  
Siège Social : 7, place des Ternes, 75017 Paris  
432 858 637 R.C.S. Paris.  
Insee 432 858 637 00023.  
(Société absorbée)

#### DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 6 864 000 €.  
Siège social : 18, rue Marbeuf, 75008 Paris.  
552 051 302 R.C.S. Paris.  
Insee 552 051 302 00107.  
(Société absorbante)

#### Avis de projet de fusion.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 24 novembre 2009,

La société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS et la société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA par la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2009.

La société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA ferait apport à la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS de la totalité de son actif, évalué à 41 954 774 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 11 203 292 €. La valeur nette des apports s'élèverait donc à 30 751 482 €.

Le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait fixé à 44 actions nouvelles de DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS pour 1 action ancienne de FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES – FJA.

En rémunération et représentation de l'actif net transféré au titre de la fusion par FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA, il serait donc attribué aux actionnaires de cette société, 440 000 actions nouvelles de 19,50 euros de valeur nominale, à créer par la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS, à titre d'augmentation de son capital de 8 580 000 euros, selon le rapport d'échange mentionné ci-dessus.

La prime de fusion s'élèverait donc à 22 171 482 €.

La société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA, détenant des actions de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS, cette dernière détiendrait ses propres titres à due concurrence à la suite de l'apport-fusion. DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS procéderait donc à l'annulation de l'intégralité de ces titres par réduction corrélative de son capital pour un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions qui lui ont été apportées par la société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES - FJA. Le nombre définitif d'actions de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS détenues par la société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES – FJA sera connu à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée ayant fait l'objet de la note d'information et de la note d'information en réponse visées par l'Autorité des marchés financiers le 19 novembre 2009 respectivement sous les numéros 09-338 et 09-339.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PARIS au nom des deux sociétés le 26 novembre 2009.

*Pour avis.  
Le conseil d'administration de la société DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS  
Le Président de la société FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES – FJA.*

0908175